

Arrêté N°2022 - 1981

Autorisant la manifestation "déjeuner musical", au local de l'association Libète à impasse Mayoute à Saint-Félix

Le dimanche 28 août 2022

Le Maire de la Ville du Gosier, Monsieur Cédric CORNET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2212-5 ;

Vu le Code Pénal, notamment l'article R. 610-5 ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le Code des Assurances ;

Considérant la demande en date du 08 août 2022, présentée par Mesdames Claudia JOAB et Carolle BLEMAND, en vue d'organiser la manifestation "déjeuner musical", le dimanche 28 août 2022 au local de l'association Libète à impasse Mayoute à Saint-Félix ;

Considérant les garanties présentées par l'organisateur dans le dossier de sécurité ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les dispositions pour assurer l'ordre, ainsi que la sécurité des manifestants et de la population ;

ARRETE

Article 1 - Mesdames Claudia JOAB et Carolle BLEMAND sont autorisées à organiser la manifestation "déjeuner musical", au local de l'association Libète à impasse Mayoute à Saint-Félix, le dimanche 28 août 2022, de **12h à 23h**.

Article 2 - L'organisateur devra se conformer aux horaires définis pour la durée de la manifestation comme indiqué à **l'article 1** et conformément au dossier de sécurité.

Article 3 - Il appartient à l'organisateur d'assurer la sécurité des biens et des personnes, à

savoir :

- De la présence de membres de l'association chargés d'encadrer la rencontre.
- respect des gestes barrières.

Article 4 - L'effectif du public ne devra pas dépasser celui déclaré, à savoir 400 participants.

Article 5 - Tout manquement aux dispositions du présent arrêté donnera lieu à des peines prévues par l'article R. 610-5 du Code Pénal.

Article 6 - Le présent arrêté est notifié aux organisateurs.

Une ampliation sera transmise, pour chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Territorial de la Police Nationale,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale du Gosier.

Fait à Gosier, le

19 AOUT 2022


Le Maire,

Cédric CORNET